

**RÉDACTION ET ÉLABORATION**

MÉDECINS DU TRAVAIL ET INGÉNIEUR ERGONOME

DU GROUPE "MÉTIER DU BOIS" DE L'AIST DU PUY-DU-DÔME

CHRISTOPHE BONNAUD ET ALAIN CHOY INGÉNIEURS DU SERVICE DE PRÉVENTION DE LA CRAM AUVERGNE.

DOCTEUR LUC FONTANA DE L'INSTITUT DE MÉDECINE DU TRAVAIL DE CLERMONT-FERRAND

SYLVIE SEGUIN RESPONSABLE COMMUNICATION DE L'AIST DU PUY-DE-DÔME

**SOUTIEN**

LA LIGUE CONTRE LE CANCER



**Association Interprofessionnelle de Santé au Travail du Puy de Dôme**  
1, rue des frères Lumière - Z.I. de Brezet - 63100 Clermont-Ferrand  
Tél. : 04 73 91 26 41 - Fax : 04 73 92 15 22  
E-mail : syl.seguinmt@wanadoo.fr



**Cram Auvergne**  
**Prévention des risques professionnels**  
48 - 50 bd Lafayette - 63058 Clermont-Ferrand - cedex 1  
Tél. : 04 73 42 70 14 - Fax : 04 73 42 70 15  
E-mail : preven.cram@wanadoo.fr



**Ligue contre le cancer - Comité du Puy-de-Dôme**  
19 bd Berthelot - 63400 Chamalières  
Tél. : 04 73 19 29 49 - Fax : 04 73 19 29 45  
[www.ligue-cancer.asso.fr](http://www.ligue-cancer.asso.fr) - E-mail : cd63@ligue-cancer.net

**DOCUMENTATION**

Services de documentations de l'AIST du Puy de Dôme ([www.aimt63.asso.org](http://www.aimt63.asso.org)),  
de la CRAM Auvergne ([www.cram-auvergne.fr](http://www.cram-auvergne.fr)), et de l'INRS ([www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)).



**Association  
Interprofessionnelle  
de Santé au Travail  
du Puy-de-Dôme**

**PRÉVENTION ET RISQUES**



**Vous êtes concernés ?**

- ▶ **Informez-vous !**
- ▶ **Protégez-vous !**

Métiers du bois

© Groupe Chaumet 04 73 93 13 96 - déc. 2005



**RISQUES**

(surtout liés à la concentration et à la finesse des poussières)

- ▶ Irritations et allergies cutanées et respiratoires
- ▶ Cancers de l'ethmoïde et des autres sinus de la face
- ▶ Cancers des fosses nasales

**Séparer  
les activités  
génératrices  
de poussières des  
autres travaux**

**Prévoir un  
système d'aspiration  
des poussières**

## Suivi professionnel et post-professionnel

### RÔLE DE L'EMPLOYEUR

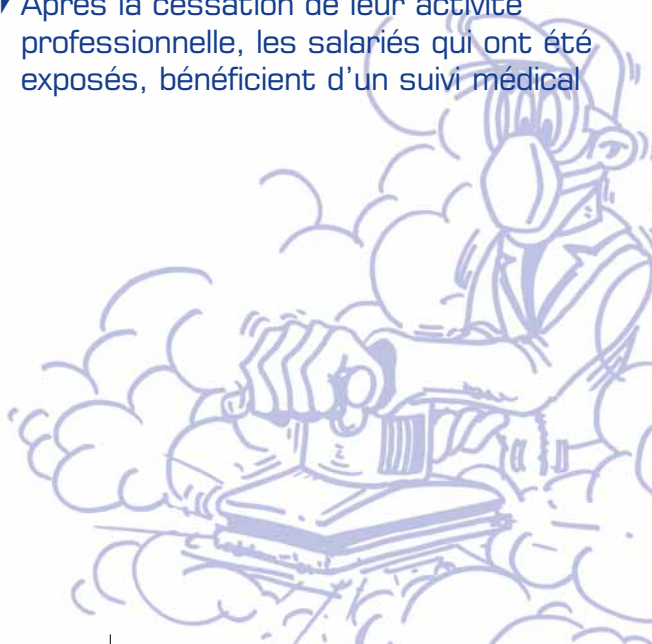
- ▶ Établir une fiche d'exposition aux risques, pendant l'activité du salarié, et la transmettre au médecin du travail
- ▶ Délivrer au salarié une attestation d'exposition lors de son départ de l'entreprise

### RÔLE DU MÉDECIN DU TRAVAIL

- ▶ Les salariés des métiers du bois bénéficient d'un suivi médical pendant leur activité professionnelle, mais également après cessation de leur exposition aux poussières de bois

### RÔLE DE LA CPAM

- ▶ Après la cessation de leur activité professionnelle, les salariés qui ont été exposés, bénéficient d'un suivi médical



## DANS LES MÉTIERS DU BOIS

- ▶ Les poussières sont cancérogènes
- ▶ Fréquents et graves, les accidents du travail prédominent aux mains
- ▶ Le bruit expose à un risque de surdité
- ▶ Les produits chimiques utilisés sans précaution sont dangereux pour la santé et la sécurité

## LES RÈGLES ESSENTIELLES

- ▶ Limiter les niveaux d'empoussièrement (valeur limite d'exposition professionnelle aux poussières de bois = 1 mg/m<sup>3</sup>)
- ▶ Respecter les dispositifs de sécurité en place
- ▶ Appliquer les modes opératoires et les consignes données lors des formations
- ▶ Porter des protections individuelles adaptées et en bon état
- ▶ Former et recycler des sauveteurs secouristes du travail
- ▶ Mettre à disposition une trousse de secours, régulièrement complétée

**AFFICHER LE NUMÉRO  
DE SOS MAINS  
04 73 27 11 11**

## PRÉVENTION

- ▶ Aspirer à la source avec entretien régulier (placer les sacs de récupération à l'extérieur)
- ▶ Ventiler les locaux
- ▶ Pour le nettoyage, proscrire balai et soufflette
- ▶ Préférer des systèmes aspirants reliés à l'extracteur centralisé

## PROTECTION INDIVIDUELLE

- ▶ Masque respiratoire P3, surtout pour le ponçage et le nettoyage



# BRUIT

## RISQUES

### ► Conséquences sur la santé

- Surdit 
- Fatigue, irritabilit 
- Troubles du sommeil et de la vigilance
- Troubles digestifs et musculaires...

### ► Cons quences sur la s curit 

- Effet de surprise des bruits soudains
- G ne   la communication et la compr hension entre op rateurs

**Le protecteur  
le plus efficace est  
celui qui est port  !**

**7 MINUTES DE SOUFFLETTE  
=  
NOCIVIT  DE 8 HEURES  
D'EXPOSITION  
  DES BRUITS  
DE 85 D CIBELS**

## PR VENTION

-  viter l'accumulation des d chets
- Aspirer, ventiler les locaux
- Proscrire les syst mes de chauffage   flamme nue ou   temp rature de surface  lev e
- V rifier la conformit  des installations  lectriques
- Contr ler les extincteurs
- Respecter les consignes de stockage des produits
- Interdire de fumer



# INCENDIE, EXPLOSION

## RISQUES D'INCENDIE

- ▶ Liés au bois et aux produits chimiques

## RISQUES D'EXPLOSION

- ▶ Liés aux poussières de bois à fortes concentrations (silos, conduites d'aspiration...)

Le bois  
est inflammable  
à environ 275°C  
en présence  
d'une flamme

**ATTENTION  
AUX TRAVAUX PAR  
POINTS CHAUDS !**

## PRÉVENTION

### ▶ Action à la source

- Choisir les équipements les moins bruyants
- Assurer un bon entretien (roulements, réglages des guide-lames, serrages...)
- Agir sur les outils (affûtage, choix des lames, outils hélicoïdaux...)
- Proscrire l'usage des soufflettes

### ▶ Action sur la propagation du bruit

- Encoffrer les équipements
- Installer des dispositifs anti-vibratiles
- Traiter acoustiquement les locaux
- Séparer les activités bruyantes des autres activités

## PROTECTION INDIVIDUELLE

- ▶ Casques ou serre-têtes anti-bruit  
Bouchons d'oreilles moulés ou jetables

**83 % des activités  
génèrent des bruits  
supérieurs à 85 dBA**

BRUIT

# ÉQUIPEMENTS ET CONTRAINTES AUX POSTES DE TRAVAIL

## RISQUES LIÉS AUX MACHINES ET AUX OUTILS

- ▶ Accidents graves par coupures ou projections
- ▶ Pathologies liées aux vibrations

## RISQUES LIÉS AUX MANUTENTIONS, POSTURES, GESTES RÉPÉTÉS ET DÉPLACEMENTS

- ▶ Pathologies vertébrales,
- ▶ Pathologies tendineuses, musculaires...

## RISQUES ÉLECTRIQUES

- ▶ Électrisation
- ▶ Électrocution

## PRÉVENTION

- ▶ Prévoir un éclairage naturel
- ▶ Adapter les éclairages artificiels aux tâches
- ▶ Isoler et chauffer les locaux
- ▶ Entretenir régulièrement les luminaires, les surfaces vitrées, les appareils de chauffage



# ÉCLAIRAGE - AMBIANCE THERMIQUE

## RISQUES

- ▶ Liés au mauvais éclairage ou à une ambiance thermique défavorable
- ▶ Augmentation de la fréquence des accidents et de la fatigue

Niveau d'éclairage  
minimum  
450 lux sur machines  
200 lux sur établis

TEMPÉRATURES MOYENNES  
SOUHAITABLES  
**15 À 20°C,**  
SELON LES ACTIVITÉS

## PRÉVENTION

- ▶ Conformité des machines et outils adaptés
- ▶ Entretien des équipements (aiguillages, réglages, vitesse de rotation, protections,...)
- ▶ Formation aux postes de travail

## PROTECTION INDIVIDUELLE

- ▶ Respect des consignes et des systèmes de sécurité

## PRÉVENTION

- ▶ Aides à la manutention
- ▶ Implantation optimale du stockage
- ▶ Limitation de l'encombrement
- ▶ Plan de circulation
- ▶ Formations : gestes et postures, manutention, conduite d'engins

## PROTECTION INDIVIDUELLE

- ▶ Chaussures de sécurité, gants

## PRÉVENTION

- ▶ Conformité et suivi des installations
- ▶ Habilitations adaptées

**RISQUES**▶ **Liés aux produits**

- de traitement
- d'application de surface (peintures, vernis...)
- Autres (colles, diluants, mastics...)

▶ **Pathologies**

aiguës ou chroniques (allergies, cancers, troubles neurologiques...), selon les produits et les conditions d'utilisation

**PRÉVENTION**

- ▶ Aspirer, ventiler les locaux
- ▶ Pulvériser en cabine peintures et vernis
- ▶ Reproduire l'étiquetage en cas de fractionnement
- ▶ Connaître les produits (étiquetage, fiches de données de sécurité..)
- ▶ Respecter les consignes de stockage et d'utilisation
- ▶ Être informé sur les produits et formé à leur utilisation

**PROTECTION INDIVIDUELLE**

- ▶ Combinaisons, gants, masques respiratoires adaptés...

**MESURES D'HYGIÈNE**

- ▶ Séparation des vêtements de travail et de ville
- ▶ Propreté rigoureuse des mains
- ▶ Interdiction de fumer

